
Direction des transports terrestres

Rectificatif à l'arrêté du 27 juillet 2001 portant déclassement d'une parcelle relevant du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France à Dunkerque (Nord)

NOR : *EQUT0110157Z*

Dans le *Bulletin officiel* n° 2001-15 du 25 août 2001, page 20 :

Au lieu de : arrêté du 27 juillet 2001 portant déclassement d'une parcelle relevant du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France à Dunkerque (Nord).

Lire : arrêté du 27 juillet 2001 portant déclassement d'une parcelle relevant du domaine public fluvial à Dunkerque (Nord).
Le reste étant inchangé.